

# L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES C'EST MAINTENANT !



**Journée pour les droits des femmes 8 Mars à 15h40, réclamons l'égalité salariale !**

15h40, c'est l'heure où les salariées françaises ne sont en moyenne plus payées en raison des écarts de rémunération : en finissant une journée de 8h de travail à 18h, elles travaillent « gratuitement » à partir de 15h40 pendant 2h20 (-29%).

## Les inégalités salariales en France et dans notre entreprise

	France	Type d'écart femmes - hommes	Airbus DS	En France ou à Airbus DS : des solutions existent pour gagner l'égalité femmes - hommes !
	<b>-29%</b> dont	<b>Écart total de rémunération</b>	<b>-20%</b> dont	
	-	Écart salarial lié à l'âge moyen Femmes à ADS : 44 ans Hommes à ADS : 45 ans	<b>-2%</b>	➤ Une politique stable et ambitieuse de mixité dans les embauches
<i>Discrimination équilibre vie professionnelle/vie familiale</i>	<b>-12%</b>	Écart salarial lié au temps partiel, congés parentaux... Temps partiel : France   Airbus DS Femmes 29%   Femmes 14% Hommes 8%   Hommes 2%	<b>-3%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 32h et 4j/semaine pour toutes et tous</li> <li>➤ Rémunération des temps partiels</li> <li>➤ Mesures pour l'équilibre parental</li> <li>➤ Rémunération des congés parentaux</li> </ul>
<i>Discrimination indirecte</i>	<b>-12%</b>	Écart salarial lié à la féminisation de certains métiers (ségrégation professionnelle)	<b>-5%</b>	➤ Valorisation des métiers et des emplois féminisés
<i>Discrimination directe</i>	<b>-5%</b>	Écart lié aux primes	<b>-5%</b>	➤ Intégration des primes dans le salaire
		Écart lié au plafond de verre	<b>-3%</b>	➤ Augmentations des promotions
		Écart à poste équivalent	<b>-2%</b>	➤ Rattrapage à la prochaine politique salariale
	<b>-17%</b>	<b>Écart équivalent temps plein</b>	<b>-15%</b>	

D'après l'INSEE (Juin 2020) : « En France, les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne **16,8 %** de moins que les hommes en équivalent temps plein, c'est-à-dire pour un même volume de travail. À cet écart de salaire, s'ajoutent des inégalités de volume de travail [...]. Au total, les femmes perçoivent une rémunération inférieure de **28,5 %** à celle des hommes. »

**À Airbus DS, les écarts sont de 15% en équivalent temps plein.  
Cela reste inadmissible, surtout que des solutions existent !**

**TOUTES et TOUS MOBILISÉ-E-S – Mardi 8 mars à 15h40 à 16h  
devant nos bâtiments pour demander l'égalité salariale !**

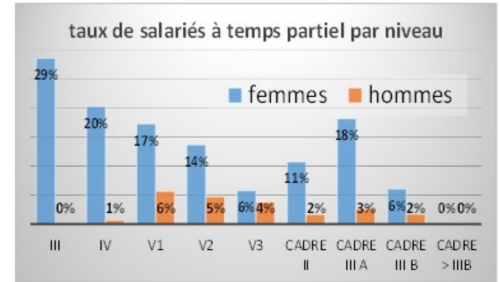
## Volume de travail et niveau de primes inférieurs

**Impact -3%**

Les salariées d'Airbus DS sont 6 fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel.



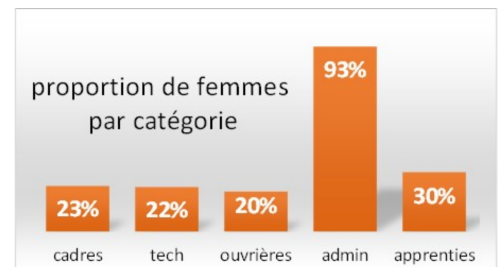
L'utilisation du temps partiel diminue fortement avec la hausse du niveau de classification, des responsabilités, du salaire et des primes.



## Ségrégation professionnelle et discrimination des classifications

**Impact -5%**

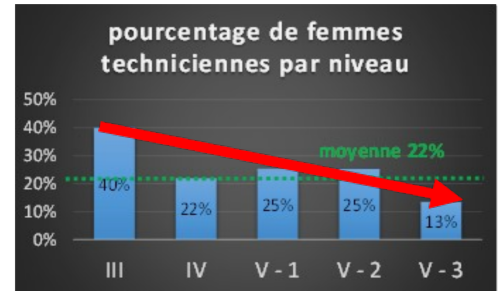
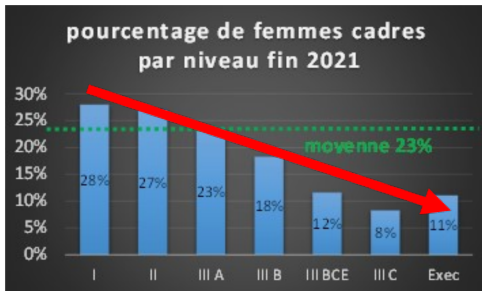
Les femmes restent largement sur-représentées à Airbus DS dans la catégorie la moins payée (administratives)



## Carrières ralenties et plafond de verre

**Impact -3%**

La proportion de femmes diminue à mesure que le niveau de classification progresse, à âge comparable. → C'est le plafond de verre



## Discriminations salariales et planchers collants

**Impact -2%**

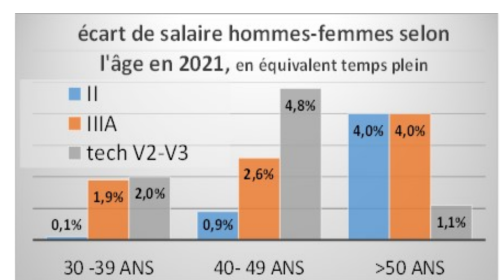
Les femmes restent plus longtemps collées aux minimas de la branche.

→ C'est le plancher collant.

Les écarts salariaux augmentent avec l'âge

(source : BDES 2021)

Les femmes ne pourront pas rattraper ces écarts sans correction adaptée de la politique salariale.

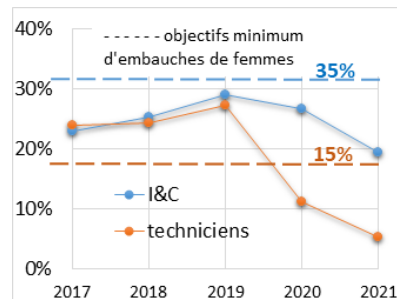


Écarts salaire à iso-catégorie et même âge

## Discriminations à l'embauche

La proportion de femmes embauchées chez ADS s'effondre depuis 2 ans

Les embauches de femmes sont inférieures à leur proportion sur le marché du travail et en dessous des objectifs du groupe de 35% de femmes cadres et 15% d'ouvrières et techniciennes.



## Irresponsabilité sociale

- La direction a décidé de supprimer les financements des places en crèche à Toulouse et n'en financera aucune à Elancourt : plus aucune inscription ne sera prise en 2022. Et aucune alternative n'est envisagée !
- Airbus refuse d'indemniser, même partiellement les congés d'éducation parentaux.
- Airbus n'indemnise que la moitié des congés d'accueil de l'enfant (congé paternité).